



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT- BALL
الرابطة الولائية لكرة القدم تيبازة

LIGUE DE FOOT-BALL DE LA WILAYA DE TIPASA

COMMISSION DE DISCIPLINE

الإتحاد الجزائري لكرة القدم
Fédération Algérienne de Football



PV N°20

Séance du 10 /03 /2025

❖ Membre Présent :

BOUROUBA Hocine
LAREDJA Nahila
RADJEF Kheir-Eddine
BOUDJEMEAA Dris
BOUDELALI Mohamed
TABERKOKT Imad Eddine

Président juriste
Secrétaire
Membre
Membre
Membre
Membre

La décision de la Ligue wilaya de football tipaza concernant recouvrement des amendes et les dettes

Affaire N°03/2025:

Club amateur: **N.KOLEA** - Ligue wilaya de football tipaza -

- Suite au circulaire N°29 à la date 17 septembre 2024
- D'après l'article N° 132 de règlement généraux des championnats amateur 2025
- l'instruction N° 1660 à la date 25 novembre 2024
- Et l'instruction N° 264 à la date 24 février 2025 concernant la 2ème période de recouvrement des amendes et les dettes
- Après le rappel officielle du club à la date 28 février 2025 qui nécessite de régularisé les dettes dans un délai maximum de 08 jours
- La commission de discipline décide: **défalcation de deux (02) points à l'équipe senior pour non paiement des dettes de la saison sportive 2024/2025.**

Affaire N°04/2025:

Club amateur: **W BOUDJEBROUN MEURAD** - Ligue wilaya de football tipaza -

- Suite au circulaire N°29 à la date 17 septembre 2024
- D'après l'article N° 132 de règlement généraux des championnats amateur 2025
- l'instruction N° 1660 à la date 25 novembre 2024
- Et l'instruction N° 264 à la date 24 février 2025 concernant la 2ème période de recouvrement des amendes et les dettes
- Après le rappel officielle du club à la date 28 février 2025 qui nécessite de régularisé les dettes dans un délai maximum de 08 jours
- La commission de discipline décide: **défalcation de deux (02) points à l'équipe senior pour non paiement des dettes de la saison sportive 2024/2025.**

Affaire N°05/2025:

Club amateur: **G.B SIDI RACHED** - Ligue wilaya de football tipaza -

- Suite au circulaire N°29 à la date 17 septembre 2024
- D'après l'article N° 132 de règlement généraux des championnats amateur 2025
- l'instruction N° 1660 à la date 25 novembre 2024
- Et l'instruction N° 264 à la date 24 février 2025 concernant la 2ème période de recouvrement des amendes et les dettes
- Après le rappel officielle du club à la date 28 février 2025 qui nécessite de régularisé les dettes dans un délai maximum de 08 jours
- La commission de discipline décide: **défalcation de deux (02) points à l'équipe senior pour non paiement des dettes de la saison sportive 2024/2025.**

Affaire N°06/2025:

Club amateur: **C.R.B BOUHAROUN** - Ligue wilaya de football tipaza -

- Suite au circulaire N°29 à la date 17 septembre 2024
- D'après l'article N° 132 de règlement généraux des championnats amateur 2025
- l'instruction N° 1660 à la date 25 novembre 2024
- Et l'instruction N° 264 à la date 24 février 2025 concernant la 2ème période de recouvrement des amendes et les dettes
- Après le rappel officielle du club à la date 28 février 2025 qui nécessite de régularisé les dettes dans un délai maximum de 08 jours
- La commission de discipline décide: **défalcation d'un (01) point à l'équipe senior pour non paiement des dettes de la saison sportive 2024/2025**

Affaire N°07/2025:

Club amateur: **E. SIDI AMAR** - Ligue wilaya de football tipaza -

- Suite au circulaire N°29 à la date 17 septembre 2024
- D'après l'article N° 132 de règlement généraux des championnats amateur 2025
- l'instruction N° 1660 à la date 25 novembre 2024
- Et l'instruction N° 264 à la date 24 février 2025 concernant la 2ème période de recouvrement des amendes et les dettes
- Après le rappel officielle du club à la date 28 février 2025 qui nécessite de régularisé les dettes dans un délai maximum de 08 jours
- La commission de discipline décide: **défalcation d'un (01) point à l'équipe senior pour non paiement des dettes de la saison sportive 2024/2025**

Affaire N°08/2025:

Club amateur: **R.S.B AGHBAL** - Ligue wilaya de football tipaza -

- Suite au circulaire N°29 à la date 17 septembre 2024
- D'après l'article N° 132 de règlement généraux des championnats amateur 2025
- l'instruction N° 1660 à la date 25 novembre 2024
- Et l'instruction N° 264 à la date 24 février 2025 concernant la 2ème période de recouvrement des amendes et les dettes
- Après le rappel officielle du club à la date 28 février 2025 qui nécessite de régularisé les dettes dans un délai maximum de 08 jours
- La commission de discipline décide: **défalcation d'un (01) point à l'équipe senior pour non paiement des dettes de la saison sportive 2024/2025**

Affaire N°09/2025:

Club amateur: **C.R.B CHAIBA** - Ligue wilaya de football tipaza -

- Suite au circulaire N°29 à la date 17 septembre 2024
- D'après l'article N° 132 de règlement généraux des championnats amateur 2025
- l'instruction N° 1660 à la date 25 novembre 2024
- Et l'instruction N° 264 à la date 24 février 2025 concernant la 2ème période de recouvrement des amendes et les dettes
- Après le rappel officielle du club à la date 28 février 2025 qui nécessite de régularisé les dettes dans un délai maximum de 08 jours
- La commission de discipline décide: **défalcation d'un (01) point à l'équipe senior pour non paiement des dettes de la saison sportive 2024/2025**

- **Ligue régional de football blida - décision N°05: C.R.B CHAIBA**

Défalcation de deux (02) points à l'équipe senior pour non paiement des dettes de la saison sportive 2024/2025.

Le secrétaire
LAREDJA Nahila

Le président
BOUROUBA Hocine